Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-92_06_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Le cinq juin deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Sophie LE BONHOMME, Rozenn JOUAN, Daniel TURBAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Patrick MARTIN, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Christophe CLAVIEN, Carol DUJARDIN-BASQUE, Gérard PIRIOT, Jérémy CABOURG, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL, Julien LE MEHAUTE
- **Absents représentés** : Patrick SOLO donne procuration à Olivier BOISSIERE, Sophie GUENO donne procuration à Géraldine LE LAY, Tifenn BESSON donne procuration à Tiphany PASTOL, Rosa DE FARIA donne procuration à Thierry CONNAN
- **Absent :**
- **Secrétaire de Séance** : Rozenn JOUAN

92. FINANCES : RESTAURANT SCOLAIRE – TARIFS 2026/2027

Présentation : il est proposé de délibérer sur la modification des tranches et les tarifs de restauration scolaire pour les élèves de la commune et des communes extérieures,
Il est ainsi proposé d'augmenter le palier de la première tranche à 1 000€ et à 1 600€ pour la seconde tranche, et la révision des tarifs pour l'année scolaire 2026-2027, comme ci-après :

Les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026 étaient les suivants :

2025-2026	**QF<900€**	**900≤QF≤1500**	**QF>1500**
Tarif commune	1,00€	3.23€	3.35€
Tarif communes extérieures	1,00€ *	5.14€	5.40€
adulte	8.03€		
Repas occasionnel commune	5.22€		
Repas occasionnel communes extérieures	7.51€		
PAI	1.03€		
Forfait	4 jours		

*Pour les enfants résidant dans les communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtelaudren-Plouagat, ces familles ont un reste à payer par repas de 0.40€

Il est proposé pour l'année scolaire 2026-2027 les tarifs suivants :

2026-2027	**QF<1 000€**	**1000≤QF≤1 600€**	**QF>1 600€**
Tarif commune	1,00€	3.30€	3.45€
Tarif communes extérieures	1,00€ *	5.30€	5.55€
adulte	8.50€		

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20260605-92_06_2026-DE

Repas occasionnel commune	5.40€
Repas occasionnel communes extérieures	7.80€
PAI	1.05€
Forfait	4 jours

*Pour les enfants résidant dans les communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtelaudren-Plouagat, ces familles ont un reste à payer par repas de 0.55€

Décision : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs pour l'année scolaire 2026-2027 tels que proposés ci-dessus, soit :

2026-2027	**QF<1 000€**	**1000≤QF≤1 600€**	**QF>1 600€**
Tarif commune	1,00€	3.30€	3.45€
Tarif communes extérieures	1,00€ *	5.30€	5.55€
adulte	8.50€		
Repas occasionnel commune	5.40€		
Repas occasionnel communes extérieures	7.80€		
PAI	1.05€		
Forfait	4 jours		

*Pour les enfants résidant dans les communes extérieures, n'ayant pas conventionné avec la commune de Châtelaudren-Plouagat, ces familles ont un reste à payer par repas de 0.55€

La secrétaire,

Rozenn JOUAN

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier Boissière